



S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

Réunion DEB/OS du 27 novembre 2015

Anne, ma soeur Anne, ne vois-tu rien venir ?

Présents:

- Pour la DEB (Direction de l'Eau et de la Biodiversité):

François Mitteault, Directeur, Farid Chéguettine et Baptiste Blanchard

- Pour la CFDT :

Mohamed Adouane , secrétaire général adjoint de l'UFETAM

- OS :

SNE/FSU, CGT, FO

L'ordre du jour de la séance était le suivant:

- actualités
- protection sociale complémentaire
- effectifs 2015-2016
- sujets de perspectives (mobilité, révision du décret liste, quasi statut...)

Quelques remarques liminaires sur les points à l'ordre du jour :

- Prévoyance

Le projet de décret transmis correspond globalement au projet soumis à l'intersyndicale, même si le retour prévu du CE risque fort d'arriver après le lancement du nouveau marché, au 1^{er} janvier 2016.

L'engagement, pris par les SG du MEDDE et de la DEB, de compenser de façon transitoire le surcoût payé par les agents ne semble pas avoir été mis en place par les directeurs d'Agence. Nos collègues de Rhin-Meuse nous ont alerté sur cette non prise en charge du surcoût par les Agences. Outre le non respect des engagements que nous dénonçons, les deniers publics semblent avoir été dépensés pour rien, pour une étude dont nous n'avons même pas été destinataires malgré nos demandes insistantes. La CFDT reste vigilante sur l'aboutissement de ce dossier prévoyance tant que le décret n'est pas publié.

Pour 2016, nous souhaiterions que la DEB « orchestre » **la mutualisation sans participation de l'employeur et à titre facultatif** de la complémentaire santé, aujourd'hui gérée de manière dispersée par, soit les amicales, soit les DRH des Agences de l'Eau.

- Effectifs 2015-2016 et crédits

Toujours pas de communication aux OS des notifications définitives ou des pré-notifications en même temps que les directeurs d'Agence. L'instauration d'un véritable dialogue social n'est décidément pas encore totalement abouti !

La CFDT dénonce cette logique « mortifère » de baisse des effectifs cumulée avec les ponctions sur la trésorerie qui, années après années, pénalise les Agences et entrave leurs moyens d'actions. De façon plus globale, la CFDT rappelle, comme le ministre, que les Agences sont une véritable banque publique d'investissement de l'eau qui fonctionne et qui est reconnue. Il est dommage que ce levier de croissance dans le domaine de l'eau ne soit pas utilisé.

Même si la baisse des effectifs semble rester sur la même base que 2015, à savoir **-38 postes**, nous alertons encore une fois la DEB sur le fait que nous atteignons les limites de l'exercice, **notamment pour l'agence de l'Eau Seine-Normandie qui paie le plus lourd tribu dans ces restrictions. Malgré l'argument de « taille » tiré du BBZ (Bilan Base Zéro), cela commence à devenir insupportable pour le management et pour les agents qui voient leur charge de travail sans cesse alourdie. L'emplâtre que constitue les embauches en CDD non opérationnelles et précaires ne résout pas cette surcharge de travail. Si ces orientations perdurent, le choix de supprimer certaines missions devra être assumé par la DEB et les directeurs d'Agences.**

De plus, la confirmation du recrutement de 17 000 emplois à la Défense risque fort d'impacter encore une fois notre ministère et, par ricochets, ses opérateurs.

Enfin, en ce qui concerne les « ponctions de trésorerie », nous dénonçons encore une fois la double peine avec la contribution des Agences au fonctionnement de l'ONEMA et demain de l'AFB, avec le prélèvement au profit de l'Etat de 175 millions. **La CFDT souscrit à la nécessaire solidarité nationale et les Agences de l'Eau doivent donner leur part mais pas plus !**

Point 1 - actualités :

- AFB : Le directeur de l'eau , nous précise que le calendrier pour le passage de la loi AFB sera connu vers le 9 décembre lors de la publication de l'agenda parlementaire. Selon lui, le calendrier initial devrait être respecté avec une seconde lecture prévue au Sénat début janvier 2016, ou courant mars... ou aux calendes grecques serait t'on tenté de rajouter!!!
- Budget Agence de l'eau : maintient du prélèvement de 175 millions d'euros sur l'ensemble des Agences avec, en principe, pas de prélèvement exceptionnel au delà de 175 M.
- Plafonnement annuel des redevances des Agences à hauteur de 2,3 milliards d'euros.

Il est à noter que cette notion de plafonnement existait déjà mais elle était établie sur la base du programme pluriannuel qui permettait plus de souplesse. D'après le directeur de l'eau, cette règle résulte d'une interministérielle de l'été 2015 et constitue, encore une fois, une remise en cause du principe d'autonomie financière des Agences. Notons toutefois que le plafond actuel ne posera pas de problèmes particulier car il est supérieur aux recettes mais demain ???

- COP 21 : Pour la première fois seront abordés lors de ce type de conférence les problématiques de l'eau ainsi que la gestion par bassins. Vous noterez le paradoxe qui consiste, au niveau de la communication, à vanter le système Agence et, au niveau politique, à vouloir le remettre en cause. CQFD ! Comprenez qui pourra !!

Point 2 - prévoyance :

Le décret a été transmis au CE après avis du SGG (Secrétaire Général du Gouvernement) le 18 novembre. Il a été « fléché » sur la liste urgente des décrets de fin d'année pour publication début janvier mais il est possible que le décret ne revienne du CE que courant février.

Le surcote, compte tenu de la non participation des Agences pendant cette période transitoire, sera de l'ordre de 1,50 % du salaire brut. Outre le fait qu'il est indispensable que tous les agents adhèrent à ce dispositif, il est à noter que le coût du nouveau marché est quasiment divisé par 2 (il était de 2,36 % avec le contrat Macif). **Ainsi, le surcote payé par les agents pendant 1 ou deux mois sera rapidement amorti compte tenu de cette baisse de tarif.**

Point 3 - effectif :

Le décalage missions/moyens est de plus en plus criant. Cette logique de restrictions d'emplois devient insupportable et commence à avoir des conséquences en matière de risques psychosociaux.

Heureux hasard, il semble que le nouveau prestataire retenu pour la prévoyance propose dans son offre un accompagnement des risques psychosociaux.

Unaniment, les OS demandent la mise à plat de la logique BBZ qui préside à la répartition des suppressions d'emplois dans les Agences, et demandent l'arrêt de ces restrictions de recrutements.

Conclusion :

Décidément la DEB, comme Soeur Anne, ne voit rien venir et ne comprend toujours pas les règles de base du dialogue social en refusant de nous associer aux réflexions de perspectives qu'elle a entamé avec les directeurs d'Agence ! **Décidément la création du CT inter/agences reste toujours d'actualité !**